



## rejetée aux prud'hommes

Par **faro123**, le 14/11/2012 à 20:33

Bonjour

j'ai perdu aux prud'hommes , est ce qu' en appel les juges tiennent compte de l'ancienneté ( 10 ans )

merci

Par **P.M.**, le 14/11/2012 à 20:49

Bonjour,  
Tous les éléments sont pris en compte...

Par **faro123**, le 14/11/2012 à 23:04

Bonjour

Alors pourquoi ne l'on t-ils pas pris en compte à l'audience du prud'hommes ? j'ai l'impression qu'ils n'ont rien pris en compte

merci

Par **P.M.**, le 14/11/2012 à 23:17

Il faudrait savoir si ce point a été souligné dans vos conclusions mais ce n'est pas parce que vous avez 10 ans d'ancienneté que le Jugement doit forcément vous être favorable et comme nous ignorons sur quoi il portait...